

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le 10 JUIL. 2026

ID : 056-215600420-20260707-DEL2026_69-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 juillet 2026

N°DC-2026-69

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Objet : Adhésion à l'application « Mon Village »

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi trois juillet deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, M. Lionel LE GALL, Mme Katy VERA, M. Christian BARBIER, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, M. Sébastien CHENAIS, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stérenn BONNET

POUVOIRS : Mme Sandrine OLLIC donne pouvoir à M. Freddy JAHIER ; Mme Maud SIMONNOT à Mme Isabelle LE BLAY ; M. Sébastien BOURDAIS à M. Sébastien CHENAIS et Mme Stéphanie LE BRUN à Mme Stéphanie BURBAN.

Secrétaire de séance : M. Lionel LE GALL

La commune de Colpo a été démarchée en janvier par l'entreprise Intramuros, qui offre un service d'application de mise en relation des services publics, associations, commerces et usagers au sein de la commune.

Après avoir présenté cette solution aux associations et élus, le montant de l'application est de 2 440€ H.T/an, la première année, permettrait une meilleure communication aux habitants des services de mairies, des événements sur la commune. Cela permettrait également aux habitants des communes voisines de se tenir informés des animations sur COLPO.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** l'adhésion à l'application « Mon Village » pour un montant, la première année, de 2 440€ H.T/an, et pour une durée de douze (12) mois, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis afférent et le contrat de licence SAAS Mon Village entre la SARL ATELIER DGB et la commune de Colpo.
- **INSCRIT** la dépense au budget principal 2026, compte 2051.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

